

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS  
IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2022  
PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

**A-ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

NEANT

**B-CESSIONS IMMOBILIERES**

**Propriété bâtie du 43 avenue Daniel Perdrigé**

Parcelle cadastrée section A N°308 d'une contenance de 231 m<sup>2</sup>.

Acte de vente du 31 mars 2022.

Prix de vente : 300 854 euros.

**Objet** : Vente de ce bien dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal.